



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/4/7 AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES PERSONNES EXTERIEURES A L'ATC

---

#### **SEANCE DU 9 JUILLET 2025**

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 9 juillet 2025 à 14h30 à l'Agence du Tourisme de la Corse ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Jean-Michel SAVELLI, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Ludovic SUSINI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;  
\*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;  
\*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*Mme Dominique DI MENZA à M. Attilius CECCALDI.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Véronique PIETRI, BATTESTINI Serena, Georges MELA, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

#### **MEMBRE CONSULTATIF PRESENT:**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

#### **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :**

\*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;  
\*M. le Préfet de Corse ;

\*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;  
\*Mme la Présidente de l'Office Hydraulique de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

\*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;  
\*M. Gérard PERALDI, Secrétaire Général ;  
\*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;  
\*M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du Pôle Ingénierie-Développement ;  
\*Mme Marie-Paule PAOLETTI, Responsable du Pôle Promotion et Communication ;  
\*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

\*M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

**Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

**Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

**Vu** la délibération n° 25/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

**Vu** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifié par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

**Vu** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/3 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2025 ;

**Vu** le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

### **Sur rapport de sa Présidente**

### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le remboursement des frais de mission relatifs aux frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les personnes extérieures aux services de l'Agence du Tourisme de la Corse participant à certaines opérations liées à la promotion et au développement de la destination Corse.

#### **ARTICLE 2 :**

Ces frais seront remboursés sur aux frais réels, sur présentation de justificatifs et selon les conditions précisées dans une lettre de mission rédigée et notifiée.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2025